

AVIS PUBLIC

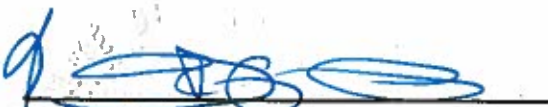
Est par la présente donné que :

Lors d'une séance tenue le 2 octobre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no. 249-2023** constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement et la distribution de l'eau potable (aqueduc) ainsi abrogeant le règlement no. 206-2018.

Ce règlement est disponible, aux heures normales, au bureau de la municipalité situé au 624, rue Notre-Dame, 2^e étage.

DONNÉ À SAINT-CHRYSTOSTOME, ce 31 octobre 2023.



Manuel Bouthillette,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 16h le 31 octobre 2023 sur le site internet de la municipalité au www.mun-sc.ca onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 31 octobre 2023.



Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier